

**Fédération nationale des travailleurs des centres et établissements scientifiques
(publics)
Fédération nationale des associations des travailleurs des centres de recherche de
droit privé
Union des chercheurs grecs**

Information et protestation

sur la politique de recherche en Grèce

Chères et chers ami(e)s,

Nous vous souhaitons la bienvenue aujourd'hui, 26 septembre, à la « Nuit du chercheur », consacrée à la recherche scientifique dans notre pays et à ses accomplissements, et nous voudrions présenter les lettres de créance de la communauté scientifique, dont le travail vous verrez en partie aujourd'hui.

Les établissements de recherche sous la tutelle du Secrétariat Général de la Recherche et de la Technologie et du Ministère de l'Éducation travaillent sans relâche pour promouvoir la connaissance.

À la suite de leurs efforts :

- **ils convergent avec la moyenne de l'UE en ce qui concerne les accomplissements de la recherche** (participation à des programmes de recherche, moyenne de publications/chercheur, clusters d'Excellence etc.),
- **mais ils divergent tragiquement en ce qui concerne le financement** de la recherche et de la technologie, puisque seulement 0,69% du PIB lui est consacré en Grèce, tandis que la moyenne européenne est de 2% et l'objectif européen, fixé pour 2020, de 3%.
- **Le financement chroniquement indigent des Centres de recherche par l'État est en réduction continue au cours des sept dernières années, avec, comme résultat, une réduction globale de l'ordre de 68% durant les années 2008-2015** (en chiffres absolus : 80 millions d'€ en 2008, moins de 26 millions d'€ en 2015). Nos Centres de recherche sont ainsi conduits à un affaiblissement progressif et éventuellement à la fermeture, vu que **même le paiement des salaires du personnel permanent n'est plus garanti**. Et cela en dépit du fait que le subventionnement des Centres fonctionne comme multiplicateur pour l'économie nationale, compte tenu du fait que, pour chaque euro que l'État investit dans les Centres de recherche, ceux-ci « rendent » à l'économie de 2 à 9 euros supplémentaires (selon la thématique de recherche), provenant de ressources européennes, internationales et privées. Parallèlement, ils créent de l'emploi, *via* leurs programmes de recherche, pour 3 000 salariés, en majorité des jeunes scientifiques. Cependant, il est à noter que la plupart de ces salariés sont employés aux Centres avec des contrats de mission [NDLR. contrats précaires équivalents des CDD] à répétition, sans aucun cadre garanti d'emploi et d'assurance sociale.
- Il faut ici noter que **les coupes précitées n'ont jamais été une obligation du pays découlant des mémorandums**, au contraire. Nous avons donc là des coupes brutales de ressources de pur investissement, non des réductions de dépenses inutiles. Par conséquent, cette politique n'est pas une « remise dans l'ordre », ni bien sûr une politique de développement, mais une politique qui frappe des structures clairement productives et rentables, qui contribuent de

surcroît à endiguer la fuite des jeunes scientifiques de notre pays : les Centres de recherche de notre pays.

- Cela vaut la peine de noter ici que les Centres de recherche grecs sont évalués depuis des décennies conformément à la loi, mais aussi, à intervalles réguliers, par des commissions d'évaluation internationales pour l'ensemble de leur travail. Lors de la dernière évaluation en 2014, la majorité des Centres a obtenu une moyenne de 4 sur 5.
- Tout cela est valable pour les Centres de recherche qui travaillent dans le domaine des sciences exactes, mais aussi pour ceux des sciences sociales et humaines. Ces derniers offrent à la société grecque le miroir au moyen duquel elle se connaît elle-même de façon objective et pertinente ; ils étudient son histoire et sa langue ; ils retracent, surtout durant la crise actuelle, les transformations sociales en cours et apportent un appui scientifique aux politiques sociales qui devraient être appliquées.
- **Le potentiel de recherche du pays est progressivement dépouillé**, compte tenu du fait que les recrutements et le renouvellement du personnel des Centres est soumis aux règles générales de recrutements dans la fonction publique [NDLR. c'est-à-dire l'absence de recrutements], ignorant la politique européenne qui relie le développement de chaque pays à la promotion de la recherche et de l'innovation. En conséquence, la moyenne des ressources humaines pour la recherche dans notre pays est 2,1% en dessous de la moyenne européenne (6,3% pour l'ensemble de l'UE, 4,2% pour la Grèce).
- Le nouveau projet de loi sur la recherche qui sera bientôt soumis à l'Assemblée nationale, n'assure qu'« une partie seulement des frais de fonctionnement » des Centres de recherche... Les aménagements mis en avant par ce projet dans son ensemble sont une preuve irréfutable que le soutien au système public de recherche n'intéresse pas du tout l'État. **La stratégie de développement est absente – seules les coupes demeurent.**
- Enfin, l'évaluation du personnel administratif et technique des Centres de recherche suivant des critères quantitatifs en amont qui se profile comporte des risques de licenciements et d'affaiblissement supplémentaire des Centres et de leur rôle pour le développement du pays.

Si, comme le stipule expressément la proposition du Secrétariat Général de la Recherche et de la Technologie, « **l'investissement dans la connaissance est la seule voie sûre de progrès pour une société** », **l'État grec ne peut pas s'afficher comme un Janus**, avec deux visages diamétralement opposés. Il est appelé à assumer ses responsabilités et à agir en conséquence pour la promotion de la Recherche dans notre pays.